

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

Séance extraordinaire du 2 septembre 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 2 septembre 2026 à 15 h, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Gérard Mathieu, Patricia Labonté, Mélanie Plourde

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 15 h, le quorum étant atteint, M. André Fortin, maire ouvre la séance.

2. 245.08.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Patricia Labonté propose, appuyé par M^{me} Mélanie Plourde d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux

3,1 Aucun

4. Rapport d'activités du conseil

4.1 Administration et développement

4.1.1 Aucun

4.2 Gestion du territoire

4.2.1 Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres — Pavage de la rue Mathieu (Phase 2) — Appropriation au surplus affecté provenant de la vente des terrains et au Règlement d'emprunt no 198-2016

4.2.2 Octroi de contrat à l'entreprise DCcom Automation inc. — Remplacement d'une pompe et d'un moteur au puits du 4^e Rang — Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)

4.2.3 Octroi de contrat à la firme Englobe — Campagne de carottage dans le pavage du 2^e Rang Ouest — Volet carottage (Volet 2) — N/Réf. : P2630160.001 — Appropriation au Règlement d'emprunt no 343-2024

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Aucun

4,4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Aucun

5. Dépôt de la correspondance

5.1 Aucun

6. Affaires nouvelles

6.1 Aucun

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l’unanimité des conseillers

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. RAPPORT D’ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1	246.08.2026	OCTROI D’UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D’OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D’OFFRES — PAVAGE DE LA RUE MATHIEU (PHASE 2) — APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ PROVENANT DE LA VENTE DES TERRAINS ET AU RÈGLEMENT D’EMPRUNT NO 198-2016
--------------	--------------------	---

Considérant l’appel d’offres sur invitation publié sur le Système électronique d’appels d’offres (SEAO) le 7 août 2026 relativement aux travaux de pavage de la rue Mathieu (phase 2);

Considérant que trois soumissionnaires ont déposé une soumission dans les délais prescrits et que les résultats s’établissent comme suit :

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Lachance asphalte (1987) inc.	Alma	394 585,01 \$
Construction Rock Dufour inc.	Jonquière	377 479,60 \$
Inter-Cité Construction ltée	Chicoutimi	293 585,97 \$

À ces causes, M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder le contrat relatif aux travaux de pavage de la rue Mathieu (phase 2) au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Inter-Cité Construction Itée**, pour un montant de 293 585,97 \$, taxes incluses;

Que la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux soit financée selon la répartition suivante :

- Une somme de **196 567,97 \$** prélevée à même le surplus affecté provenant de la vente de terrains;
- Une somme de **97 018,00 \$** financée à même le Règlement d'emprunt n° 198-2016, lequel décrète un emprunt de 1 356 548 \$ sur une période de vingt (20) ans pour l'acquisition d'un terrain ainsi que la réalisation de travaux de construction d'infrastructures routières, d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la phase 3, étape 1, du développement domiciliaire du Domaine du Plateau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.2	247.08.2026	OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE DCCOM AUTOMATION INC. — REMPLACEMENT D'UNE POMPE ET D'UN MOTEUR AU PUIITS DU 4E RANG — APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028 (TECQ)
--------------	--------------------	---

Considérant que la Ville doit assurer la continuité et la fiabilité de son approvisionnement en eau potable par le maintien en bon état de ses infrastructures de captage;

Considérant qu' une offre de service a été déposée par l'entreprise DCcom Automation inc. le 24 août 2026 pour la fourniture et le dimensionnement d'une pompe de puits de remplacement comprenant notamment une pompe en acier inoxydable de 8 pouces, un moteur de 40 HP, un adaptateur en acier inoxydable, la programmation du système de contrôle ainsi que les accessoires requis;

Considérant que l'équipement proposé présente un haut rendement énergétique et pourrait permettre des économies d'électricité estimées entre 15 % et 20 % annuellement;

À ces causes, M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'octroyer le contrat à DCcom Automation inc. pour l'acquisition et le remplacement d'une pompe ainsi que d'un moteur au puits du 4^e Rang, pour un montant de 21 505,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service P0027-OSV0028 datée du 24 août 2026.

Que cette dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.3	248.08.2026	OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME ENGLOBE — CAMPAGNE DE CAROTTAGE DANS LE PAVAGE DU 2E RANG OUEST — VOLET CAROTTAGE (VOLET 2) — N/RÉF. : P2630160.001 — APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 343-2024
--------------	--------------------	---

Considérant que des travaux de pavage ont été réalisés sur le 2^e Rang Ouest et qu'une vérification de la compacité de la chaussée est requise dans le cadre d'un dossier à caractère potentiellement litigieux;

Considérant que la firme Englobe a déposé une offre de services datée du 27 août 2026 relativement à la réalisation d'une campagne de sondages par carottage visant l'évaluation de la compacité du pavage sur les sept lots du projet;

Considérant que le mandat prévoit notamment la réalisation de quarante-deux (42) sondages par carottage, la mesure de l'épaisseur des carottes, la détermination de la densité brute ainsi que la production d'un rapport présentant les résultats obtenus;

Considérant que les sommes nécessaires sont disponibles au Règlement d’emprunt n°. 343-2024.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D’octroyer à la firme Englobe, le mandat visant la réalisation d’une campagne de carottage dans le cadre du projet de pavage du 2^e Rang Ouest, conformément à l’offre de services portant la référence P2630160.001 datée du 27 août 2026, pour un montant maximal de 15 600,00 \$, plus les taxes applicables.

D’approprier les sommes nécessaires à cette dépense au Règlement d’emprunt n° 343-2024.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

4,3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4,4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 15 h 15, l’ordre du jour étant épuisé, M^{me} Mélanie Plourde propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier
